

Service Commun de Documentation Bibliothèques de l'Université de Poitiers

[#]

Lire, emprunter, réserver...

CONSULTER SUR PLACE

L'accès aux bibliothèques est libre et ouvert à tous.

Vous n'avez pas besoin d'être inscrit-e pour venir travailler dans nos locaux, consulter les ouvrages en salle ou en magasin ou vous installer dans une chauffeuse pour lire nos revues et journaux. La [BU Sciences campus](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/vos-bibliotheques/campus-de-poitiers/bu-sciences-campus/>] et la [Ruche](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/la-ruche/la-ruche-1467301.kjsp?RH=1353929084628>] vous proposent également des espaces pour la consultation vidéo.

L'utilisation des postes informatiques ou du réseau wifi nécessite en revanche une [inscription](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/s-inscrire-745481.kjsp?RH=1353929084628>], tout comme l'accès au prêt de documents et à certains services comme le [Prêt Entre Bibliothèques](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/utiliser-le-pret-entre-bibliotheques-peb-ill--751891.kjsp?RH=1353929084628>].

EMPRUNTER

L'[inscription](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/s-inscrire-745481.kjsp?RH=1353929084628>] vous permettra d'emprunter des livres, revues, DVD et partitions dans l'ensemble des BU du Service commun de documentation.

La Ruche, et plusieurs BU, vous proposent une offre de [prêt de matériels](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/la-ruche/emprunter-du-materiel-1619721.kjsp?RH=1353929084628>] : petites fournitures mais aussi matériels informatiques, numériques et audiovisuels.

Sauf exception, vous pouvez emprunter des livres, revues et partitions en nombre illimité. La durée d'emprunt est fixée à 28 jours pour les étudiant-e-s en 1er et 2e cycle et les extérieurs (un renouvellement de 28 j. autorisé) et à 3 mois pour les doctorants et personnels de l'Université.

Certains documents restent soumis à des restrictions particulières quant au nombre que vous pouvez emprunter ou à leur durée d'emprunt. Vous pourrez ainsi emprunter uniquement 5 BD et 5 DVD pour une durée de 14 jours sans renouvellement possible. Certains ouvrages très demandés (ouvrages de préparation de concours, certains manuels, codes juridiques...) font l'objet de restrictions particulières signalées dans chaque BU.

Retrouvez les conditions propres à chaque bibliothèque sur sa [page descriptive](#) [<http://scd.univ-poitiers.fr/vos-bibliotheques/>].

PROLONGER LA DURÉE D'UN PRÊT

Il vous est possible de prolonger la durée de prêt des documents que vous avez empruntés, moyennant certaines restrictions :
la prolongation est impossible si vos documents sont en retard ;
la prolongation est impossible si le document concerné est réservé par un autre lecteur ;
la prolongation n'est possible qu'une seule fois par document ;
la prolongation de certains types de documents n'est pas autorisée : DVD, BD...

Pour renouveler le prêt d'un document, vous pouvez :
vous adresser à l'accueil de votre BU ;
effectuer vous-même l'opération en vous connectant à votre [compte lecteur \[/catalogue\] \(comment ça marche? \[http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/le-compte-lecteur-962351.kjsp?RH=1353929084628\]\)](http://scd.univ-poitiers.fr/a-votre-service/le-compte-lecteur-962351.kjsp?RH=1353929084628). Il vous suffit de cliquer sur le lien Renouveler dans la rubrique de vos Prêts en cours.

RÉSERVER UN DOCUMENT

Vous avez la possibilité de réserver un document emprunté par un autre lecteur. A son retour, le document sera mis de côté pour vous durant 4 jours et vous serez informés de sa disponibilité par courrier électronique. Parallèlement, l'emprunteur du document recevra lui aussi un mail l'informant que celui-ci est demandé par un autre utilisateur et l'invitant à le rapporter rapidement.

Vous pouvez réserver un document via le catalogue informatisé, en cliquant sur l'icône "Réserver" placée au bout de la ligne décrivant l'exemplaire. Une authentification vous sera demandée pour valider votre réservation.

Il n'est pas possible de réserver des DVD ou des revues.

Retards et suspensions de prêt

Tout document rendu en retard entraîne l'impossibilité d'emprunter des documents supplémentaires jusqu'au retour des documents en retard.

Merci de rapporter dès que possible les documents réservés par un autre lecteur.

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr